

Arrêté du 17 janvier 2013 relatif au concours externe sur épreuves de recrutement d'élèves commissaires des armées — Annexe

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	10/02/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEFH1240066A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026999081

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le personnel. Les institutions représentatives du personnel. 1.3.3. Le contrat de travail. Définition. Critère. Formation. Obligations des parties. Conflits individuels du travail. 1.3.4. [...] Les pays en voie de développement. [...]

[...] préparation : 30 minutes ; durée : 40 minutes ; coefficient 8) permettant d'apprécier les connaissances générales, le parcours, la motivation, les qualités de jugement, d'expression, les aptitudes personnelles [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de la défense, Vu code de la défense, notamment ses articles L. 4132-1 et L. 4132-3 ; Vu le décret n° 2009-1494 du 3 décembre 2009 portant création du service du commissariat des armées ; Vu le décret n° 2012-1029 du 5 septembre 2012 portant statut particulier du corps des commissaires des armées ; Vu l'arrêté du 24 novembre 1998 modifié relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers ; Vu l'arrêté du 27 mars 2009 relatif aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats aux recrutements dans les corps des commissaires de l'armée de terre, des commissaires de la marine et des commissaires de l'air et dans les écoles de formation des officiers de ces trois corps, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEFH1240066A du 10 février 2014, « Arrêté du 17 janvier 2013 relatif au concours externe sur épreuves de recrutement d'élèves commissaires des armées – Annexe ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026999081> (consulté le 30 août 2026).